



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Fresnais, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN.

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Monsieur POUSSIN Éric, Maire et Président du CCAS, Mesdames MARTIN Anita, GINGAST Annick, GINGAT Audrey, MOENET Marie-Béatrice, LEMERCIER Annie, Mme PORÉE Claudine, Mme LENORMAND Marie-Odile, Messieurs Mickaël BASLÉ et Pascal FONTENEAU.

Pouvoir : BESLOU Nymphodore à Mme LENORMAND Marie-Odile

Secrétaire de séance : Pascal FONTENEAU a été nommé secrétaire de séance.

Convocation de la séance transmise le 23 novembre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12-09-2023
2. Convention avec EDF pour accompagner les personnes en situation de précarité énergétique,
3. Questions diverses :
 - Goûter des Aînés du 15 décembre 2023,
 - Repas des aînés, le 17 mars 2024,
 - Préparation des cérémonies des Nouveaux Arrivants et des Nouveaux Bébés 2024,
 - Bons alimentaires et bons-carburant distribués en 2023.

DÉLIBÉRATION n°18-2023

Objet : Validation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Monsieur Le Président demande aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil d'administration du 12 septembre 2023.

DÉLIBÉRATION n°19-2023

Objet : Convention de partenariat entre EDF et le CCAS de La Fresnais

EDF propose d'établir une convention afin de nous permettre d'accompagner les personnes en situation de précarité énergétique. La Convention a pour objet de définir et de préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les Parties, en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Elle détermine les conditions dans lesquelles les parties collaboreront pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Aides aux impayés (dispositif d'aide aux clients particuliers en difficulté de paiement de leurs factures d'énergie) via le numéro de téléphone *Solidarité*,
- Information et sensibilisation à destination des salariés et bénévoles du CCAS de La Fresnais, afin que ces derniers relaient ces informations auprès des familles « vulnérables »,
- Développement de la communication sur l'utilisation des chèques énergie et les aides à l'amélioration thermique des logements.

EDF mettrait à disposition du CCAS de LA FRESNAIS, à titre non exclusif, un Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS). Le PASS EDF nous permettrait d'informer en ligne les conseillers Solidarité des demandes d'aide financière effectuées pour le compte des clients en difficulté. Nous pouvons suivre à tout moment, en se connectant sur le Portail, l'état d'avancement de nos demandes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (8 : Pour ; 1 : Abstention ; 2 : Contre)

- **VALIDE** la convention permettant d'accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.
- **AUTORISE** M. POUSSIN Éric a signé tout document s'y référant.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Organisation du prochain « Goûter des Aînés »**

Celui-ci aura lieu le 15 décembre 2023. Une grande brioche à partager sera proposée aux invités et le CCAS offrira des ballotins de chocolat chaque participant.

La communication autour de l'évènement se fera via les supports communaux habituels : site internet, page Facebook, appli PanneauPocket, la panneau lumineux.

Des affiches seront installées dans les panneaux communaux, auprès des commerçants. Puis un encart sera diffusé dans la presse locale.

De plus, les personnes présentes aux derniers goûters seront appelées en amont pour les prévenir.

- **Repas des aînés 2024**

Organisation du repas des aînés, prévu le 17 mars 2024, à la salle de HIREL en raison des travaux toujours en cours à la salle des fêtes de Le Fresnais.

Une réunion d'organisation est prévue le **mardi 19 décembre 2023, à 20h, à la mairie.**

- **Préparation des cérémonies des Nouveaux Arrivants et des Nouveaux Bébés**

Il est décidé que les « Nouveaux Arrivants » et les familles ayant accueilli un enfant en 2023 seront reçus lors d'une même cérémonie, prévu le samedi 12 février 2023, à la mairie.

Comme pour 2023, les « Nouveaux Arrivants » recevront de la part de la mairie une corbeille de légumes locaux, et les « familles ayant accueilli un enfant en 2023 » recevront de la part du CCAS un chèque-cadeau à dépenser au magasin « Vivement Mercredi » à Dol-de-Bretagne.

Un pommier sera acheté pour agrémenter le Verger des Enfants, inauguré en 2023. Il sera présenté aux familles lors de la cérémonie, puis planté les jours suivants par les agents des Services Techniques.

- **Bons alimentaires et bon carburants distribués en 2023**

Bon carburant	40 €	17 mars 2023
---------------	------	--------------

Bon alimentaire	40 €	17 mars 2023
Bon alimentaire	50 €	31 août 2023
Bon alimentaire	35 €	29 septembre 2023
Bon alimentaire	50 €	20 novembre 2023
Bon alimentaire	50 €	28 novembre 2023